|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  | | --- | |  | | LE VIVIER D’OMIGNON  **PECHE A LA TRUITE** | |  | |  | |  | | --- | | T Parcours Jaune 18€ la demi-journée34€ la journée1.4kg de truites par demi- journée Par Parcours Rouge25€ la demi-journée 48€ la journée2 kg de truites par demi-journéeEnfants -12 ans13,90€ la demi-journée1 kg de truitesDemi-journée de 7h à 13h ou 13h à 19hFermé le mardi | |  | | LE VIVIER D’OMIGNON 28, rue de l’Eglise 80200 St Christ-Briost  Page Facebook : le vivier d’Omignon  03 22 84 13 05 | |

REGLEMENT Parcours Pêche à la truite

Les tickets sont à prendre à l’accueil avant de commencer à pêcher :

- 1 ticket par pêcheur, gratuit pour les accompagnants non pêcheurs

- 2 cannes tolérées par pêcheur, canne au coup et/ou lancer (une canne en main, une posée)

- 1 canne par enfant, 1 ticket pour chaque enfant

IL est interdit de pêcher à plusieurs avec le même ticket, même à tour de rôle

Les tarifs sont non négociables lors des arrivées tardives ou des départs anticipés

La grille d’accès aux étangs doit être refermée par vos soins à chaque entrée et sortie

L’accès aux étangs, toilettes et tables de pique-nique est strictement réservé

aux pêcheurs et accompagnants.

SONT STRICTEMENT INTERDITS , sous peine d'expulsion :

- Pêcher dans les autres parcours.

- Pêcher sans ticket

- Amorçage, leurres artificiels, prise à l'épuisette, hameçons double ou triple,

- Pêche au « raccroc »

Les carpes herbivores doivent être relâchées immédiatement.

Les déversements auront lieu à différents endroits entre 8h45 et 9h15 et entre 14h30 et 15h.

Rappel de bon sens : Des parkings sont à votre disposition, veuillez respecter le stationnement.

Des poubelles sont également à votre disposition, merci d'en faire bon usage.

Les barbecues sont autorisés sous conditions, vous apportez et repartez avec votre équipement :

Les lieux sont propres et doivent le rester après votre départ.

Baignade interdite

Les enfants sont sous la responsabilité des parents

Merci de respecter la tranquillité des animaux en liberté ou dans le parc.

Les chiens sont acceptés tenus en laisse.

La responsabilité de la direction ne pourrait être mise en cause en cas d'accident, de vol, ou de noyade

Toute expulsion ne donnera lieu à aucun dédommagement.

Le domaine est volontairement entretenu dans le respect de la faune et de la flore

pour garantir un équilibre, une qualité d’eau pour le bien être de nos poissons ,

vous ne pêcherez donc pas dans des bassins carrelés !

En prenant un ticket, vous adhérez au règlement ci- dessus, ainsi qu'au règlement intérieur de

l’établissement, affiché à l'entrée.

La direction du Vivier d’Omignon